



4

CAEN, NOTRE VILLE EN VIE !



4.1. ÉDUCATION

« La finalité de l'éducation est de provoquer une métamorphose chez un être pour qu'il sorte de lui-même, surmonte sa peur de l'étranger, et rencontre le monde où il vit à travers le savoir. Moi, ministre de l'Éducation nationale, je n'ai qu'une obsession : que tous ceux qui me sont confiés apprennent à regarder les autres et leur environnement, à écouter, discuter, échanger, s'exprimer, s'émerveiller. » Albert Jacquard

Cette citation nous engage à imaginer des solutions : la gestion des écoles et du personnel associé – hors Education Nationale – est de la compétence des mairies.

L'École est le lieu qui permet à l'enfant de devenir capable de s'interroger et de devenir un citoyen. Le système éducatif doit offrir à tous la possibilité de s'épanouir et de réussir, apprendre aux enfants à vivre ensemble et à s'engager dans la société.

Nous pouvons accompagner l'évolution de notre École pour permettre aux générations futures de répondre aux défis d'un XXI^e siècle plus solidaire, plus humaniste et plus écologique.

NOS OBJECTIFS

- travailler à construire une journée d'école respectueuse des besoins de l'enfant, avec une cohérence dans l'enchaînement des activités proposées : pour l'élève et ses parents, la journée d'un écolier commence quand il franchit la porte de son école et s'arrête quand il en ressort.
- écouter les nombreux adultes – d'environnement varié – qui sont autour des enfants : tous doivent pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles
- ouvrir l'école sur l'extérieur pour renforcer l'éducation populaire, un axe transversal de notre politique éducative

L'école, espace de construction de l'enfant

L'Éducation nationale a pour mission de développer des compétences, de faire acquérir des savoirs et des savoir-faire aux écoliers. La commune a un rôle complémentaire : contribuer à créer un espace de construction de l'enfant.

Mettre en place les structures d'échange :

- impliquer l'enfant dans sa journée d'écolier : donner son avis, s'exprimer, imaginer, créer, / favoriser le « faire », l'auto-production.
- imaginer des conseils de quartier « jeunes » ouverts aux élèves d'élémentaire, de 6 à 11 ans.
- instaurer un budget décentralisé sur le principe d'une co-décision conseil de quartier, conseil de quartier « jeunes » et conseil d'école

Vivre ensemble :

- Classes mixtes ou écoles mixtes permettent de créer un « vivre ensemble » entre personnes présentant un handicap, adultes, enfants, écoliers.
- droits et devoirs : règlement intérieur de l'établissement, chartes, viennent compléter et enrichir les règles de comportement de l'enfant, l'écolier et les adultes ; la charte du langage, document élaboré entre les différents partenaires sera intégré (règles de civilité - incluant toutes forme de communication - orale,

écrite, physique, donc comportementale) afin de fixer les comportements de chacun aux différents moments de la journée.

Écoles comme lieux de vie et d'éducation populaire

Les écoles, au cœur des quartiers, comme lieux de vie et de rencontres : impliquer les acteurs de la société habituellement absents, mobiliser les parents (ceux qui en gardent un mauvais souvenir ou qui n'osent pas toujours en franchir la porte). Reconstruire les liens entre les trois grandes familles d'acteurs autour des élèves : l'équipe enseignante, le personnel municipal ou assimilé, et les parents.

Le plan éducatif territorial, le plan éducatif local et les Projets d'École 2014-2017 doivent être liés et évoluer ensemble.

L'éducation populaire reconnaît à chacun et à tous les âges de la vie la volonté et la capacité de se développer, de progresser, de lutter contre les inégalités.

Son action, sortie du cadre formel de l'enseignement, peut utiliser les écoles comme lieu de vie.

Ouvrir les écoles au quartier

- permettre l'utilisation des cours de récréation et des terrains de sport en dehors du temps scolaire (sous réserve d'aménagements de sécurité spécifiques).
- envisager l'ouverture des bâtiments pour des projets associatifs
- créer des liens entre école (équipe enseignante), associations, parents d'élèves et municipalité sur des projets précis
- permettre le développement de l'éducation populaire dans les lieux de vie de l'école

L'exemplarité des bâtiments scolaires

- installation de toitures solaires sur les bâtiments scolaires
- imaginer des projets d'énergie partagées où la municipalité engage des travaux d'isolation du bâti tandis qu'une coopérative de parents d'élèves finance l'installation d'énergies renouvelables (avec intérêts sur l'énergie produite et une aide de la commune en rapport avec les économies attendues par l'isolation)

Une École accueillante et égalitaire

Pensée pour assurer une mixité sociale, l'école doit poser la question de l'accessibilité au sens large, au-delà de la sélection sociale. Comment amener l'enfant à surmonter sa peur de l'autre, de l'inconnu, de l'étranger ? à reconnaître l'enrichissement par la diversité ?

Le concept « d'école ouverte », déjà existant, doit être effectif dans chaque établissement scolaire (quel que soit son statut). Renforcer les liens - parfois conflictuels - entre élèves et milieu scolaire, offrir aux élèves un autre regard sur le monde scolaire et leur lieu d'apprentissage, peut exister au travers d'activités éducatives et ludiques hors de l'ordinaire – activités encadrées par un personnel volontaire et rémunéré.

Une réflexion sur la carte scolaire, une remise à plat du découpage et des dérogations doit être envisagée. Les options (langues, arts, etc.) doivent pouvoir être réparties équitablement entre tous les établissements. Des perspectives communes aux établissements voisins doivent être pensées dans une approche territoriale par grands quartiers.

L'école au centre de son quartier :

- une continuité petite enfance / maternelle / élémentaire, par des passerelles
- l'accueil de toutes les personnes, handicapés, adultes et enfants, dans l'école de la République.

Les élèves handicapés

- scolariser les enfants handicapés dans toutes les classes
- pour des handicaps trop lourds pour permettre un enseignement commun, développer l'accueil

dans des classes « spécialisées » dans le cadre des écoles communes, afin de permettre les temps d'échange entre tous.

- déployer des moyens supplémentaires en personnel formé, pour l'intégration des élèves handicapés
- pérenniser le rôle des Assistants de Vie pour un suivi des enfants handicapés sur plusieurs années ; former et rémunérer correctement ces personnes à devenir de véritables Assistants d'Éducation Spécialisés qualifiés.

La sécurité des abords

Les personnes qui se rendent dans les écoles, particulièrement les enfants, doivent évoluer dans un environnement sécurisé.

- sécuriser les abords des écoles vis à vis des voitures et du stationnement sauvage, permettre la dépose et reprise des enfants dans la sérénité.
- allouer pour ce faire des budgets municipaux tenant compte des situations géographiques et sociales (et non « par tête » uniformément), en soutenant davantage les écoles isolées et situées dans des environnements difficiles.

Mettre en place des structures d'échanges professionnels et ouverts à tous

Les adultes qui interviennent dans nos écoles (Éducation Nationale, personnels associés et communaux) doivent pouvoir trouver des instances d'échanges et de dialogue. Ces échanges peuvent être des outils accessibles à chacun, en toute transparence et sans dispositions ni langages excluants.

- ouvrir pour chaque école un forum de discussion, avec modérateur, ouvert à tous les adultes (équipe pédagogique, personnel municipal, parents d'élèves...).

Restauration bio et locale, pédagogique et de plaisir

- Impliquer les élèves dans un monde dont ils sont un maillon et où ils peuvent interagir : en favorisant le contact avec la nature et le monde qui les entoure, l'éducation à l'environnement les incite à coopérer et faire évoluer le « monde-objet » en « monde-projet »

Jardins et cuisines pédagogiques

- mettre à disposition des écoles qui le souhaitent un jardin participatif et alimentaire : lien pédagogique vers la saisonnalité et le cycle de vie des aliments, le contenu des assiettes.
- créer à travers ces jardins un lien entre les élèves, l'équipe enseignante, l'équipe de restauration scolaire, les parents d'élèves (mis à contribution pour l'entretien du jardin hors périodes scolaires !)
- compléter la découverte du jardinage alimentaire par une cuisine péri-scolaire - dans toutes les écoles où cela sera possible- pour préparer les fruits et légumes produits : favoriser le lien entre l'alimentation et les élèves, entre les élèves et l'équipe de cuisine. L'enjeu, c'est de cuisiner pour et avec les enfants !
- concevoir le moment des repas comme un moment de plaisir et de découverte : notions de gastronomie, écologie, gaspillage alimentaire, lien social...
- encadrer les temps de repas par du personnel formé et en nombre suffisant (permettant par exemple le bavardage à table)
- favoriser autant que possible les liens de voisinage et de rencontre inter-générationnelle, et par exemple, au moins ponctuellement, des salles à manger communes école / maison de retraite.

Approvisionnement et restauration scolaire

De façon volontariste, l'approvisionnement devra se faire en privilégiant les circuits courts, les produits bio et locaux, en favorisant la diversité alimentaire et la saisonnalité.

Pour assurer cet objectif, la restauration scolaire devra être prise en main par une régie municipale, avec des actions concomitantes :

- accompagner la structuration de la filière : par le volume de nos achats, nous pouvons entrer dans un cercle vertueux.
- créer une « légumerie » municipale (lavage, désinfection, épluchage) : atelier centralisé apte à assurer la livraison de légumes frais (plus de conserves ou surgelés !) aux cuisines relocalisées dans chaque établissement scolaire

Pour aller dans le même sens, les fournitures achetées par la mairie devront posséder un éco-label.

Temps périscolaire de qualité et gratuit

- Associer les familles à la réflexion du temps péri-scolaire, en application de la loi nationale qui peine à se faire accepter. Réaffirmer les principes de l'accès de tous les enfants à du temps périscolaire de qualité et gratuit.
- Autoriser l'expérimentation, pour chaque école en respect de son rythme et de celui des enfants en priorité, avec une possibilité de retour au samedi matin. Des changements pourront être acceptés après une période d'évaluation, d'information et de consultation de tous les adultes et enfants, concrétisés par une convention Dasen (directeur académique des services de l'éducation nationale) / équipe enseignante / commune.
- respecter la période de sieste pour les petits en première et deuxième année de maternelle.
- privilégier une montée en compétence des référents scolaires et des personnels municipaux qui interviennent auprès des enfants (ATSEM, intervenants dans les temps récréatifs, au delà du BAFA pas toujours adapté).
- assurer le lien entre tous les intervenants qui partagent la journée d'un écolier et la cohérence de cette continuité temporelle ; renforcer le binôme directeur d'école / référent scolaire.
- penser des moments de rencontre entre tous les acteurs de l'éducation, en reconnaissant le rôle de co-éducateurs des parents.

Tisser des liens avec l'enseignement secondaire et supérieur

La compétence municipale s'arrête à l'enseignement primaire, mais notre ville accueille aussi 24 000 étudiants qu'elle ne peut ignorer !

- renforcer les liens entre les différents niveaux (primaire, secondaire, supérieur) en mutualisant certains apprentissages (visites culturelles, conseils d'orientation...),
- soutenir des parcours ouverts dès le collège et le lycée pour faciliter les orientations et renforcer les liens entre générations.
- soutenir la continuité en matière de mixité scolaire dans les enseignements secondaire et supérieur.

ILS L'ONT FAIT, ÇA MARCHE !

A SAINT-ETIENNE, 100% DE PRODUITS BIO DANS LES CANTINES EN 2014

De 80% de produits bio et 41% de produits locaux en 2013, la municipalité de Saint-Etienne, 170.000 habitants, est passée à 100% de produits bio dans ses cantines en 2014. Cette réussite est d'abord due à la structuration des filières locales par la mise en place de plateformes collectives de rayonnement régional. Par "local", le service de la restauration scolaire de Saint-Etienne entend des produits issus de fermes situées dans la Loire ou dans les départements limitrophes. Mais elle doit aussi sa réussite à une transformation progressive des pratiques en cuisine par l'introduction régulière de produits frais et la formation du personnel, souvent ravi de redécouvrir son métier.



4.2 CULTURE : CULTIVONS NOTRE VILLE !

Chacun-e, partout, est porteur d'une identité culturelle propre, construite autour d'une pratique ancienne ou récente, d'une langue universelle ou d'un dialecte rare, d'une cuisine de terroir, de récits immémoriaux, de façonnage d'objets, d'activités de rues, ou de tout autre chose constituant un savoir-faire particulier, une relation singulière au monde. Il faut célébrer cette riche diversité, cette beauté qui constitue la « chair » de notre ville. A ce titre, nous disons qu'il est crucial de savoir valoriser l'ensemble de ces cultures vivantes, de favoriser leur émergence et de soutenir la participation de chacun-e à ce foisonnement permanent, car chacun-e y a nécessairement sa place.

Il est temps, à Caen, de sortir du quant-à-soi culturel, de favoriser le développement de toutes les pratiques et d'en faire le terreau du mieux-vivre dans notre ville. Il s'agit de défendre, dans la filiation de l'éducation populaire, la mise en circulation et l'usage des œuvres de l'esprit qui sont les matériaux de construction d'humains pensant, rêvant, imaginant. Nous revendiquons la culture de tous et toutes, par tous et toutes. Là où certain-e-s parlent d'accès à la culture, nous parlons d'appropriation, de pratique, d'échange, de partage, car nous croyons que l'art et la culture sont des outils d'intelligibilité du monde et d'invention du futur.

L'art participe au développement de la personnalité de chacun-e et au respect de celle des autres, et favorise l'évolution et le maintien de la vitalité des sociétés démocratiques, jouant ainsi un rôle essentiel dans le développement de la conscience et du regard critique à propos de l'être humain et de la société. La diversité culturelle, creuset de l'échange, de l'innovation et de la création, est « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. Elle constitue le patrimoine commun de l'humanité. Aussi, défendre les droits culturels, c'est défendre la diversité culturelle dans la mesure où ces droits reconnaissent à chacun-e une créativité et une expression propres, des traditions et des pratiques spécifiques, qui contribuent à « une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous.

NOS OBJECTIFS

Nous voulons mettre en œuvre des politiques culturelles qui permettent à chacun-e de trouver sa place et contribuer à la culture commune ; d'inclure les Caennais-es dans les événements culturels ; de permettre aux plus jeunes et aux autres la plus grande découverte possible des pratiques artistiques ; de démultiplier les locaux et l'accès aux locaux de travail (ateliers d'artistes, locaux de répétition ou de spectacle, stockage), pour l'ensemble des pratiques, professionnelles ou amateurs, dans toute la ville ; de rapprocher les artistes et les habitants autour de modalités d'échanges réinventées ; de favoriser le lien entre culture, développement durable et économie sociale et solidaire ; de soutenir et de rendre plus visibles la multitude d'initiatives innovantes qui fourmillent sur notre territoire, souvent sans moyens suffisants ; de promouvoir la co-construction des projets artistiques et des politiques culturelles avec tous les acteurs concernés, pour une participation active de chacun-e à la vie sociale et culturelle ; d'œuvrer pour que l'espace public demeure un bien collectif qui autorise toutes les expressions artistiques et culturelles de tous les citoyens, et la libre confrontation de tou-te-s les citoyen-ne-s à cette diversité d'expression ; de freiner l'institutionnalisation démesurée et la prédominance excessive du marché comme uniques décideurs de l'attribution des ressources dédiées à l'art et la culture.

Créer un village « agri-culturel »

Le foisonnement d'initiatives valorisant les circuits courts, culturels, artisanaux et agricoles, promouvant les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, nous confirme la nécessité de favoriser les échanges dans ces domaines transversaux croisant artistes et artisans sans lieux d'activité suffisants.

- créer une nouvelle zone d'activités mixte au sein du quartier Lorge, entre la Maison des Associations et le futur FRAC,
- des visites d'ateliers, un espace-boutique ou galerie d'art, doivent permettre une porosité entre ces pratiques professionnelles.

Défendre une politique culturelle en faveur du secteur indépendant

Le secteur indépendant fourmille d'initiatives quotidiennes et représente la culture créative et de proximité pour les Caennais-es dans tous les lieux de vie. Les institutions culturelles préemptent actuellement une trop grande part des budgets, et nous devons déployer aussi des moyens pour les collectifs, petites associations, artistes individuels afin de valoriser ce dynamisme créatif. Nous défendons une augmentation graduelle et continue des moyens alloués à ces structures en faisant contribuer les institutions culturelles, par le biais financier et via le développement de partenariats.

- Lancer un appel à projets culturels dont les lauréats sont choisis par un jury citoyen : rapprocher les citoyen-ne-s de la chose culturelle, les impliquer dans une relation différente :
 - appel à projets doté d'un budget autonome et suffisant pour financer de 1 à 5 projets par an,
 - lauréats choisis par un jury d'habitant-e-s tirés au sort parmi les conseillers de quartier et les usagers de structures culturelles, tous domaines confondus.

TAXE TOBIN POUR LA CULTURE

Aujourd'hui, dans le budget Culture de la Ville, les écarts de financement entre les grandes structures institutionnelles et le secteur indépendant demeurent gigantesques. La multitude d'associations, collectifs et créateurs individuels doit se partager une ligne budgétaire représentant uniquement 10 % de l'enveloppe financière globale dédiée au secteur culturel. Ce sont pourtant ces acteurs de proximité qui œuvrent quotidiennement auprès des habitants dans tous les quartiers de la ville à l'animation de notre territoire et au développement des pratiques. Nous disons que la municipalité doit trouver les moyens de préserver cette diversité culturelle faite de toutes ces initiatives, de notre culture de proximité, de la création vivante de Caen.

En plus d'un rééquilibrage budgétaire à mettre en œuvre au sein du budget Culture et de nouvelles modalités de partenariat à inventer, nous proposons un mode de co-financement contributif et innovant : ainsi, nous reverserons l'équivalent de 5 % des recettes de billetterie et de ventes diverses réalisées au sein des grandes institutions culturelles au financement du secteur culturel indépendant. Ce système, vertueux et solidaire, est déjà à l'œuvre en France pour le financement du cinéma français ; il permet à chaque spectateur de théâtre, à chaque visiteur d'exposition de contribuer indirectement, par ses habitudes d'usager, au développement de notre biodiversité culturelle locale.



Développer dès le plus jeune âge l'éducation artistique et culturelle

Paramètre incontournable dans la construction de sa propre identité et la compréhension de celle de l'autre.

- Développer les compagnonnages d'artistes dans toutes les écoles et tous les centres d'animation.
- Rendre visibles l'art et les artistes dans l'espace public et dans la vie de la cité.
- Ouvrir à tous la culture classique : engager avec les structures institutionnelles des programmes d'ouverture de leurs activités à tous les publics
- multiplier les écoles de musique dans les quartiers, permettant une large pratique de tous les publics.
- multiplier les lieux d'éducation à la culture scientifique

Renforcer les différents modes de soutiens aux initiatives alternatives

A Caen, les porteurs de projets culturels innovants n'ont souvent pas attendu les subventions pour mener leurs actions. Aujourd'hui ces démarches, qui favorisent l'interdisciplinarité et promeuvent les pratiques émergentes doivent être soutenues et légitimées dans leurs fonctionnements. Nous souhaitons que la municipalité soutienne davantage la réalisation de leurs projets, financièrement mais aussi sur des demandes de moyens humains ou matériels.

- Systématiser la création de résidences d'artistes en immeubles : pour répondre au manque de locaux pour les artistes, rapprocher les habitant-e-s du processus créatif et favoriser les liens, nous proposons qu'à chaque nouvelle construction ou réhabilitation d'immeuble, de logements ou de bureaux, soit consacré un studio à une résidence d'artiste.
- Faciliter l'occupation des plateaux vides par les structures : pour lutter contre le manque de moyens de création et de répétition et pour que les outils existants bénéficient au plus grand nombre de pratiquant-e-s : création d'une plate-forme mettant en relation les possibilités des salles de spectacle et les besoins des compagnies.
- Instaurer une charte de la structure subventionnée intégrant des critères de Développement Durable, Economie Sociale et Solidaire, et d'égalité hommes / femmes.
- Créer un label de structure engagée, afin de garantir les conditions de travail des professionnels de la filière culturelle, inciter aux bonnes pratiques et encourager les structures qui font des efforts dans ce sens.
- Mettre en place une charte éco-festival : en lien avec le nouvel Agenda 21, l'ensemble des manifestations publiques devront répondre aux engagements d'une Charte éco-festival, en commençant par celles organisées et financées par la Ville
- Installer une commission extra-municipale autour de la politique culturelle : améliorer la concertation, mettre en débat une thématique culturelle par trimestre, lieu d'échange permanent entre la Ville de Caen, les artistes, structures institutionnelles et indépendantes, organisations professionnelles, usagers... afin d'accompagner la décision politique vers l'orientation la plus juste.



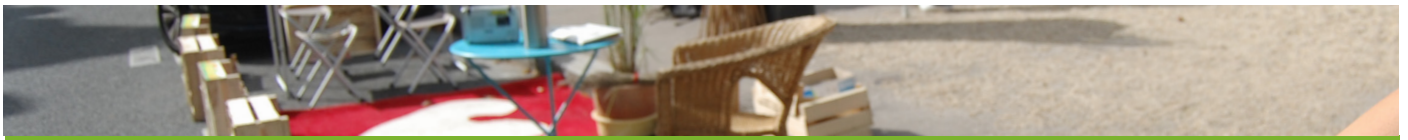
4.3 DU SPORT BUSINESS AU SPORT POUR TOUS

Caen jouit de longue date d'une belle réputation de ville sportive. Les clubs et licenciés y sont nombreux, les équipements également, bien que nécessitant d'être modernisés. Toutefois, la pratique sportive a évolué : moins encadrée, plus spontanée et surtout plus diversifiée. Nous devons répondre à ces nouveaux besoins sportifs qui se lient dorénavant au bien-être, à la santé et même à l'environnement.

NOS OBJECTIFS

Faire du sport, c'est prendre soin de soi, c'est une façon de s'émanciper, d'apprendre et de rencontrer les autres. Nous portons comme ambition de faire du sport un support de lien social dans toute la ville, entre ses quartiers et la diversité de sa population (jeunes, vieux, femmes, hommes, catégories sociale, personnes en situation de handicap, etc.). Le sport est pour nous centré plus sur la personne et son plaisir que sur l'encadrement, la discipline et le spectacle. Si le sport professionnel a toute sa place à Caen, et doit continuer à être soutenu, le sport amateur, de toutes et de tous, doit aussi être soutenu et développé.

- Soutenir la pratique du sport informel, dans l'espace public ou dans les équipements municipaux en créant des créneaux ouverts dans tous les équipements sportifs de la ville, en ouvrant les équipements sportifs des écoles et en adaptant l'espace public
- Développer le sport dans l'espace public : panneaux de basket, terrain de foot, etc. Ajouter de nouveaux parcours de jogging mais aussi de rollers, de vélo... dans des espaces réaménagés dans et autour de Caen
- Ouvrir une piscine naturelle sur les bords de l'Orne durant l'été
- Fermer certaines voies à la circulation automobile le dimanche et certains jours des vacances pour le vélo ou le roller
- Rééquilibrer le soutien de la ville entre le sport amateur et les clubs professionnels. Intégrer de nouveaux critères de calcul de la subvention : actions en faveur de l'égalité femme - homme (équipes féminines) y compris dans les instances dirigeantes, événements en direction des amateurs, formation des bénévoles
- Soutenir les sports émergents (bike polo, roller derby, etc.)
- Adapter les équipements sportifs aux enjeux énergétiques
- Créer un accès "sport sur ordonnance", comme il existe à Strasbourg notamment, pour que les personnes qui en ont un besoin sanitaire accèdent à une inscription en club, de la location de vélo, des créneaux horaires.
- Verdir les événements sportifs par une charte éco-sports : déplacements, déchets, produits bio et locaux
- Expérimenter l'élargissement des plages horaires de certains équipements (piscine notamment)



4.4 RECONQUÉRIR NOS ESPACES PUBLICS

Les espaces publics (espaces de passage et de rassemblement que sont les rues, les places, les jardins publics...) sont le lieu concret du « vivre ensemble », là où se tisse dans la ville une part de notre vie collective. Là où se joue, sans qu'on en soit toujours conscient, une grande part de la qualité de notre vie dans une ville : espace de loisirs, d'échanges, de promenades ou de flânerie, les espaces publics ont vocation à ce que chaque caennais puisse en bénéficier. Mais ils sont aussi, pour l'heure, trop largement grignotés par une unique « fonction » qui tend à les « privatiser » : places occupées par des parkings, friches transformées en centres commerciaux, où la publicité ne cesse de se développer. Ce processus de privatisation de l'espace public est progressif, lent et multiforme et contribue à faire des rues et des places, des espaces vidés de leurs usages possibles et de toute convivialité.

NOS OBJECTIFS

Réaffirmer le caractère « public » de ces espaces collectifs comme lieux de partage, comme espaces de vie et d'apprentissage et rompre avec les logiques de territoires séparés. Faire que l'espace public redevienne véritablement un bien commun, afin de rendre possible une ville plus ouverte aux usages sociaux de tous les âges, une ville plus lente, plus humaine, plus douce. Cela passe par le rééquilibrage du partage de la rue et la stimulation des initiatives et des usages de chacun dans les espaces publics de Caen.

- Réaliser un centre-ville 100% piéton en commençant par piétonniser la rue Arcisse de Caumont, la rue des Croisiers, les rues Pémagnie et Demolombe, une partie de la place de la République, la place Letellier (Quatrans)
- Repenser un plan de circulation d'ensemble du centre-ville. Généraliser le jalonnement et le fléchage public pour les piétons et les cyclistes aux entrées du centre-ville (parkings, axes pénétrants, ...) afin d'inciter les automobilistes à se passer de leur voiture
- Assurer une continuité piétonne complète dans le centre-ville, d'une Abbaye à l'autre (selon un axe est/ouest), et du Château à la Prairie (axe nord/sud). Étendre cette continuité au-delà de l'Orne, à travers les ponts qui l'enjambent, en généralisant les passerelles pour piétons et cyclistes, comme celle actuellement en construction sur le pont Churchill
- Réduire la place de la publicité en ville, limiter le nombre et la plage de fonctionnement des affichages lumineux, gros consommateurs d'électricité et qui représentent une pollution visuelle importante pour le voisinage
- Lutter contre le stationnement gênant (sur trottoir, pistes cyclables...) dans l'ensemble des quartiers de la ville
- Diviser de moitié le programme d'illuminations de Noël (coût actuel 550 000 euros par an) et redéployer une partie des crédits pour définir en lien avec les associations sportives, culturelles et commerçantes un programme d'animation bénéficiant à tous les quartiers lors des fêtes de fin d'année
- Redonner vie à nos places laissées à l'abandon, à l'état de parking ou de carrefours. Nous lancerons un vaste remue-méninges citoyen "Nos places en 2020" afin de dessiner leur devenir avec les habitants



4.5 VIVRE CAEN EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Notre ville de la tranquillité, c'est celle des personnes âgées, des enfants, du jeu et de la quiétude, du vivre ensemble et de la non-violence. Nous sommes convaincus ainsi qu'il reste beaucoup à faire par la prévention, l'éducation et la sensibilisation contre les incivilités et la volonté de nuire à autrui. L'insécurité doit sortir du débat dans laquelle on l'a placée pour de mauvaises raisons.

La délinquance et les situations d'insécurité ne se résolvent pas durablement dans la seule surveillance et la répression mais dans la prévention et le vivre ensemble. La ville de Caen est touchée, dans certains quartiers plus particulièrement, par la précarité et le chômage et une violence sociale d'une rare intensité. Heureusement ces quartiers peuvent compter sur le travail remarquable de personnes et d'associations engagées. La ville a su les accompagner. Mais il faut persévérer. Il est tout à fait légitime que les habitants de toute la ville réclament de la tranquillité. Les gestes d'incivilité et la violence doivent être combattus. Pour cela, le recours à la vidéosurveillance est vain. La facilité de cette réponse technologique à un problème de fond de notre société est illusoire. Nous refusons ce mirage et préférons mettre les moyens pour le vivre ensemble, la culture, l'éducation et tout ce qui fait que ces quartiers ne deviennent ni des zones de non droit, ni des zones de non-société. Notre ville a les capacités d'être plus intégrante, porteuse d'avenir et d'espoir.

- Refuser l'installation de la vidéosurveillance sur la voie publique. Inefficace et coûteuse. Elle pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions. Nous lui préférons un renfort de moyens humains - des policiers mais aussi d'autres représentants des services publics, seuls à même d'apporter un gain de sécurité en expérimentant par exemple un retour de l'ilotage
- Développer la médiation sociale dans toute la ville. Créer des brigades mixtes police municipales / médiateurs. Augmenter le nombre d'agents d'animation dans certaines lignes de transports en commun pour tranquilliser le voyage et faire de la prévention sur le vivre ensemble
- Amplifier le travail autour de la charte de la vie nocturne. Développer la médiation dans les rues du centre-ville les soirs de fin de semaine. Créer une brigade du silence composée de policiers municipaux et d'agents de médiation spécialisée dans l'apaisement des groupes bruyants
- Développer la prévention situationnelle et la construction d'aménagements urbains moins anxiogènes. Poursuivre la lutte contre les tags. Créer un service d'enlèvement des épaves automobiles qui restent encore trop longtemps sur la voie publique.